

**TROISIÈME RÉUNION DES SIGNATAIRES DU MÉMORANDUM D'ENTENTE SUR
LA CONSERVATION DES OISEAUX DE PROIE MIGRATEURS
D'AFRIQUE ET D'EURASIE**

(Dubai, 3-6 juillet 2023)

UNEP/CMS/RAPTORS/MOS3/Doc.13.1

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LE FAUCON
SACRE (SAKERGAP)**

(préparé par le Président du groupe de travail chargé du Faucon sacre)

Résumé : Ce document résume les travaux entrepris par le groupe de travail chargé du Faucon sacre depuis la MOS2.

La Réunion est invitée à : a) noter les principales problématiques pertinentes en matière de conservation et de gestion ; b) soutenir le projet de résolution, tel que résumé dans l'annexe 1, qui sera présenté à la Conférence des Parties de la CMS plus tard cette année ; c) demander que le groupe de travail chargé du Faucon sacre achève la création du cadre de gestion adaptable pour l'espèce et mette à jour le Plan d'action mondial, notamment compte tenu du risque croissant d'électrocution auquel l'espèce est exposée.

1. La Résolution 10.28 de la CMS a établi le groupe de travail chargé du Faucon sacré en 2011, sous les auspices de de l'Unité de coordination du MdE Rapaces, pour élaborer un Plan d'action mondial pour le Faucon sacré (SakerGAP) coordonné, comprenant un système de gestion et de suivi, aux fins de la conservation du Faucon sacré.
2. Le SakerGAP a été élaboré pendant trois ans et adopté lors de la COP11 de la CMS en 2014 par le biais de la Résolution 11.18 de la CMS. Le [SakerGAP](#) a également été approuvé par les Signataires du MdE Rapaces lors de la deuxième Réunion des Signataires (MOS2, octobre 2015, voir [UNEP/CMS/Raptors/MOS2/Report/Annex VIII](#)). Le SakerGAP a été traduit en arabe et en russe et publié sur une page Web dédiée du site Web du MdE Rapaces¹.
3. [La Résolution 11.18 de la CMS \(Rev.COP12\)](#) a étendu le mandat du groupe de travail chargé du Faucon sacré à la supervision de la mise en œuvre du SakerGAP et a reconnu que les travaux du groupe de travail chargé du Faucon sacré étaient le fruit d'un partenariat unique et productif, reposant sur une approche transparente de recherche d'un consensus et réunissant un grand nombre de parties au niveau international, et a demandé au groupe de travail chargé du Faucon sacré de faire rapport à la prochaine Réunion des Signataires du MdE Rapaces.

Mise en œuvre du SakerGAP

4. L'objectif général du SakerGAP est de rétablir une population sauvage de Faucons sacrés en bonne santé et autosuffisante dans l'ensemble de son aire de répartition, et de veiller à ce que toute exploitation soit durable. La mise en œuvre du plan est prévue sur une période de 10 ans (2015-2024). Le SakerGAP comprend quatre projets phares visant à combler les lacunes en matière de connaissances et à encourager les actions dans des domaines clés pour la conservation de l'espèce. D'excellents progrès ont été réalisés au niveau des quatre projets, principalement dirigés par des organisations partenaires, des ONG et des experts.
5. L'Association internationale pour la fauconnerie et la conservation des oiseaux de proie (IAF) a apporté un soutien financier considérable au premier projet phare décrit dans le SakerGAP, à savoir la création d'un portail d'information en ligne (SakerNet), disponible à l'adresse suivante : <https://www.sakernet.org/fr/ks>. SakerNet a été lancé en 2015 dans cinq langues : l'arabe, le farsi, le pachto, le russe et l'anglais. Cette plateforme a suscité un intérêt croissant, enregistrant environ 17 000 visites au total, et l'IAF a récemment mis à jour le site afin d'y ajouter cinq langues supplémentaires. SakerNet répertorie les hôpitaux consacrés aux faucons et les points de contact pour les fauconniers et les trappeurs de toute la région. Le système fonctionne désormais comme une plateforme centrale, avec des liens vers des sites Web complémentaires dans différentes régions.
6. Selon les dernières données publiées, le deuxième projet phare (équiper 100 Faucons sacrés de balises satellites) a également enregistré de grands progrès, au moins 79 Faucons sacrés ayant été équipés d'un marqueur satellite en Autriche, en Bulgarie, en Chine, en République tchèque, en Hongrie, en Mongolie, en Roumanie, dans la Fédération de Russie, en Serbie, en Slovaquie et en Ukraine depuis 2014. Il est probable que le nombre réel soit proche de l'objectif des 100 oiseaux équipés.
7. En ce qui concerne le troisième projet phare (la construction de 1 000 plateformes de nidification artificielles pour le Faucon sacré), un projet novateur mené par International Wildlife Consultants UK Ltd et soutenu par l'Agence pour l'environnement - Abu Dhabi a permis de créer une

¹ <https://www.cms.int/raptors/fr/workinggroup/saker-falcon-task-force>

population reproductrice contrôlée en Mongolie, qui occupe une partie des 5 000 nids artificiels installés. Dès 2015, en moyenne, environ 600 couples reproducteurs de Faucons sacres donnaient naissance à environ 2 000 oisillons chaque année. Selon un rapport du Club des fauconniers des Émirats, 200 nids artificiels fermés (closed box design) ont été construits sur le plateau tibétain de Qinghai dans le cadre d'un travail de recherche pilote mené par l'Institut de zoologie de Beijing et ses partenaires. Le projet exploite également des données relatives aux nids artificiels construits par les autorités locales (environ 10 000 sur le plateau tibétain de Qinghai). Des plateformes de nidification artificielles ont par ailleurs été créées en Autriche, en Bulgarie, en Hongrie, en Roumanie, dans la Fédération de Russie, en Serbie, en Slovaquie et en Ukraine.

8. Pour ce qui est du quatrième projet phare (l'installation ou la modernisation d'un million de poteaux électriques, nouveaux ou existants, de façon à ce que les oiseaux puissent s'y poser en toute sécurité), les travaux de modernisation des poteaux et activités connexes ont été entrepris en Bulgarie, en Chine, en Hongrie, en Mongolie, dans la Fédération de Russie, en Serbie et en Slovaquie. Des travaux de conception et d'installation de poteaux sûrs pour les oiseaux, ainsi que des travaux d'isolation des poteaux existants, sont en cours dans plusieurs États de l'aire de répartition. Par exemple, le Mohamed Bin Zayed Raptor Conservation Fund (MBZRCF) soutient une initiative en Mongolie visant à remettre en état jusqu'à 34 000 poteaux électriques dans la zone de la steppe où près de 20 000 oiseaux sont tués par électrocution chaque année, dont 4 000 Faucons sacres. L'initiative a donné des résultats impressionnants, la réduction attendue de la mortalité étant estimée à 98 %. Autre exemple, la Société bulgare pour la protection des oiseaux (BSPB) a isolé plus de 4 600 lignes électriques en Bulgarie afin de réduire le nombre de décès par électrocution. Le club de fauconnerie du Qatar a récemment fait part de son intérêt pour la modernisation des poteaux électriques en Mongolie.
9. Les programmes de réintroduction constituent un élément essentiel de la conservation efficace de l'espèce, et une initiative est actuellement déployée en Bulgarie avec le soutien du MBZRCF. La population reproductrice des Balkans du Sud s'est éteinte à la fin du XX^e siècle en raison de la dégradation de l'habitat et du braconnage. Le programme de réintroduction du Faucon sacre a été lancé par le Green Balkans Wildlife Rehabilitation and Breeding Centre en 2015 afin de rétablir les populations reproductrices dans les régions de Bulgarie où l'espèce était considérée comme éteinte. Entre 2015 et 2020, le centre Green Balkans a relâché dans la nature 80 Faucons sacres élevés en captivité, et un couple se reproduit avec succès depuis 2018.
10. La Commission européenne a également apporté un soutien financier majeur au renforcement des populations de Faucons sacres au sein de l'Union européenne, principalement en Hongrie, en Slovaquie, en Roumanie et en Bulgarie. Entre 2014 et 2022, le Faucon sacre a bénéficié du soutien apporté à au moins neuf projets financés par le programme LIFE de l'Union européenne. Les activités de ces projets comprenaient notamment le rétablissement des stocks de proies et la conservation de leurs habitats, le suivi par satellite, l'installation de plateformes de nidification artificielles, la modernisation des lignes électriques à moyenne tension dangereuses et la sensibilisation des principaux groupes de parties prenantes.
11. Le groupe de travail chargé du Faucon sacre mène actuellement des travaux sur deux aspects essentiels de la conservation et de la gestion, à savoir l'élaboration d'un cadre de gestion adaptable pour l'exploitation durable de l'espèce et l'étude de l'incidence de l'électrocution sur les populations dans l'ensemble de l'aire de répartition. Pour s'attaquer aux deux menaces prioritaires (l'électrocution et l'exploitation non durable) qui pèsent sur le Faucon sacre et atteindre les objectifs 1 et 2 du SakerGAP, le groupe de travail chargé du Faucon sacre a formé deux groupes de discussion thématiques en 2020. Les travaux en cours sont décrits à l'annexe 1.

Action requise

12. La Réunion des Signataires est invitée à :

- (a) Noter les principales problématiques pertinentes en matière de conservation et de gestion ;
- (b) Soutenir le projet de résolution, tel que résumé à l'annexe 1, qui sera présenté à la Conférence des Parties de la CMS plus tard cette année ;
- (c) Demander que le groupe de travail chargé du Faucon sacre achève la création du cadre de gestion adaptable pour l'espèce et mette à jour le Plan d'action mondial, notamment compte tenu du risque croissant d'électrocution auquel l'espèce est exposée.

ANNEXE 1

État actuel des travaux du groupe de travail chargé du Faucon sacre visant à élaborer un cadre de gestion adaptable pour l'exploitation durable du Faucon sacre et à résoudre le problème de l'électrocution dans les États de l'aire de répartition du Faucon sacre

Contexte

Ce document d'information a pour objectif de résumer les travaux actuels du groupe de travail chargé du Faucon sacre, de rendre compte des progrès accomplis et de mettre en évidence les principales problématiques abordées à l'heure actuelle. Il comprend également un projet de résolution et de décisions concernant les travaux du groupe de travail chargé du Faucon sacre, qui sera présenté à la prochaine Conférence des Parties de la CMS, organisée plus tard dans l'année.

Les participants à la MOS sont invités à faire connaître leurs points de vue concernant les approches adoptées pour la conservation et la gestion de l'espèce.

1. Le Faucon sacre

Les populations de Faucon sacre (*Falco cherrug*), espèce menacée au niveau mondial, ont subi un déclin rapide dû à des menaces telles que l'électrocution sur les poteaux électriques, la capture non durable à des fins de fauconnerie et la dégradation de l'habitat. Étant donné que cette espèce revêt une importance considérable sur le plan de la conservation et de la culture dans de nombreuses parties de son aire de répartition, l'état de ses populations constitue un facteur clé pour déterminer la priorité à accorder aux actions de conservation et le caractère durable de tout prélèvement dans la nature.

Le Faucon sacre possède une vaste aire de reproduction couvrant de grandes parties de l'Asie centrale, de la Chine et de certaines parties de l'Europe, et il effectue des migrations saisonnières vers le Moyen-Orient et l'Afrique. L'espèce est répertoriée en tant qu'espèce menacée d'extinction au niveau mondial sur la Liste rouge de l'UICN. Sa population mondiale se situe entre 12 200 et 29 800 individus, et son évolution est considérée comme étant « en déclin ». Au cours des 19 ans écoulés entre 2002 et 2001, la population mondiale a connu une diminution de 44,6 % (sur la base des estimations médianes), avec un taux de déclin minimal de 12 % et un taux maximal de 71 %.

L'espèce est inscrite à l'Annexe I de la CMS (à l'exception de la population de Mongolie) et à l'Annexe II de la CITES. La CMS n'autorise pas la capture de Faucons sacres sauvages (sauf en Mongolie), mais la CITES l'autorise sous conditions, si cela ne nuit pas à la survie de l'espèce à l'état sauvage.

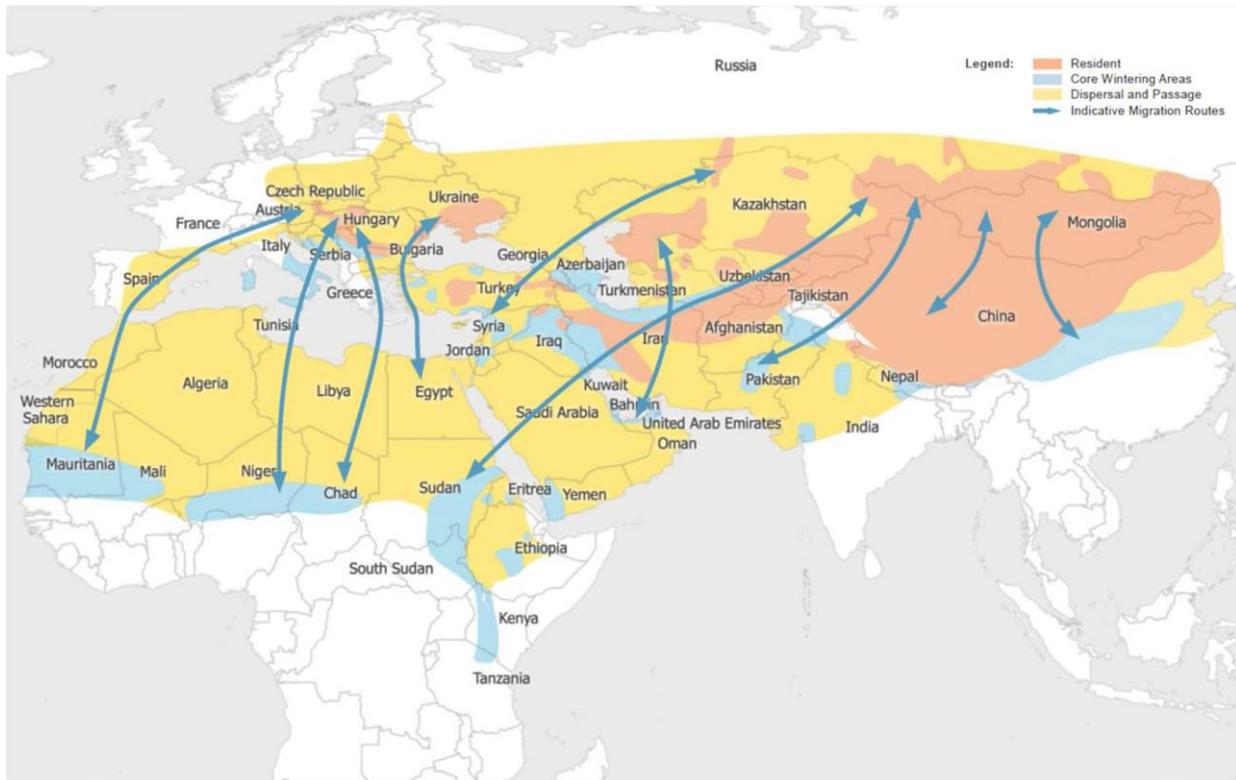


Figure 1. Aire de répartition et voies de migration du Faucon sacre (SakerGAP, 2014)

2. Groupe de travail chargé du Faucon sacre et Plan d'action mondial

Le Plan d'action mondial pour le Faucon sacre ([SakerGAP](#)), déployé sur dix ans, a été adopté par les Parties à la CMS en 2014, en même temps que la création du groupe de travail chargé du Faucon sacre, qui a réuni plus de 80 pays, des organisations, des scientifiques, des fauconniers et d'autres parties prenantes autour de l'objectif partagé de rétablir une population sauvage en bonne santé et autosuffisante dans l'ensemble de son aire de répartition. Le [MdE Rapaces de la CMS](#) offre une description du groupe de travail chargé du Faucon sacre et de la mise en œuvre actuelle du SakerGAP, ainsi que des possibilités et des défis y afférents.

La clé de l'élaboration du SakerGAP a été l'adoption d'une approche de conservation holistique, inclusive et multiniveaux qui intègre le concept d'exploitation durable à des fins de fauconnerie au sein d'un cadre de gestion adaptable. Le SakerGAP a été élaboré à l'issue d'une vaste consultation des parties prenantes qui partagent des intérêts et des responsabilités similaires en matière de conservation de l'espèce dans les zones de reproduction et le long de ses voies de migration.

Pour encourager la mise en œuvre du plan, cinq projets phares ont initialement été élaborés et intégrés dans le SakerGAP, avec les objectifs suivants : 1) créer un portail d'information en ligne unique sur le Faucon sacre ; 2) mettre en relation 10 hôpitaux de faucons et 10 trappeurs dans un réseau pour le Faucon sacre ; 3) équiper 100 Faucons sacres de balises satellites ; 4) construire 1 000 plateformes de nidification artificielles pour les Faucons sacres ; 5) installer ou moderniser un million de poteaux électriques, nouveaux ou existants, de manière à ce que les oiseaux puissent s'y poser en toute sécurité. La réalisation de ces actions clés a progressé depuis 2014 grâce à une série d'organisations partenaires ; la mise en œuvre s'est avérée excellente dans certaines régions et limitée par les ressources dans d'autres.

Le groupe de travail chargé du Faucon sacré mène actuellement des travaux sur deux aspects essentiels de la conservation et de la gestion, à savoir l'élaboration d'un cadre de gestion adaptable pour la gestion de l'espèce et l'étude de l'incidence de l'électrocution sur les populations dans l'ensemble de l'aire de répartition.

À l'avenir, il sera nécessaire de mettre à jour et d'ajuster le Plan d'action mondial à la lumière des nouvelles pressions, telles que l'électrocution et les effets des changements climatiques sur les habitats.

3. Élaboration d'un cadre de gestion adaptable pour l'exploitation durable du Faucon sacré

L'objectif principal qui sous-tend la création d'un cadre de gestion adaptable est de déterminer si les activités de capture actuelles, illégales et probablement non durables, peuvent être transformées en une pratique de prélèvement légale, limitée et attentivement contrôlée, qui serait durable à long terme et conforme aux exigences de la CMS et de la CITES. Pour y parvenir, un groupe de discussion sur le cadre de gestion adaptable a été formé par les membres et les observateurs du groupe de travail chargé du Faucon sacré en 2020. Un cadre de gestion adaptable modulaire sera appliqué en tant qu'outil d'aide à la prise de décision pour les parties prenantes, en particulier les partenaires internationaux et les autorités des Parties, en ce qui concerne l'exploitation durable du Faucon sacré.

L'objectif est de concevoir un cadre de gestion adaptable qui intègre neuf modules :

- la gouvernance mondiale et la gestion des données, y compris des modèles efficaces d'exploitation durable et un système de quotas international durable ;
- l'harmonisation des politiques et de la législation au niveau international ;
- l'amélioration de l'application de la législation ;
- une sensibilisation efficace ;
- des programmes de suivi et de recherche efficaces ;
- des mesures de conservation complémentaires *ex situ* ;
- des mesures de conservation *in situ* ;
- une participation, une coopération et une mise en réseau efficaces des parties prenantes afin de prendre en compte les facteurs socio-économiques et culturels liés à l'exploitation du Faucon sacré ;
- la participation des communautés rurales à la gestion de la conservation du Faucon sacré.

Bien que le cadre de gestion adaptable soit encore en cours d'élaboration, plusieurs points clés en guident l'approche générale. Parmi ces points figurent les considérations suivantes :

- actuellement, la Mongolie est le seul État de l'aire de répartition où la CMS autorise la capture légale du Faucon sacré ;
- le nombre total d'oiseaux prélevés dans la nature pourrait être déterminé par un système de gestion des quotas reposant sur des rapports réguliers des États de l'aire de répartition concernés ;
- le système de gestion des quotas pour le Faucon sacré reposerait sur des données de suivi dérivées sur cinq ans au minimum et sur un réajustement des pratiques de gestion en fonction des résultats ;
- le système de gestion des quotas devrait idéalement donner lieu à des incitations financières pour la gestion durable des populations reproductrices de Faucons sacrés sauvages dans les États de l'aire de répartition où leur exploitation peut être autorisée dans le cadre de mesures de garantie et où le financement de la conservation est actuellement limité.

4. Caractéristiques du filet de sécurité du cadre de gestion adaptable pour l'exploitation durable du Faucon sacre

Outre les dix garanties essentielles et les quatre garanties souhaitables définies dans le SakerGAP, des garanties juridiques, écologiques et sociales supplémentaires seront incluses dans le cadre de gestion adaptable afin de garantir la durabilité de toute exploitation légale, de la manière suivante :

- une hiérarchie de gouvernance et de gestion à trois niveaux (international, national et local) garantira la collaboration entre les États de l'aire de reproduction des Faucons sacres, les États du reste de leur aire de répartition et les parties prenantes ;
- le système de gestion des quotas pour le Faucon sacre réunira les gouvernements, les autorités de réglementation, les organisations de conservation et les acteurs du marché, au lieu de les séparer ;
- toute exploitation durable du Faucon sacre au titre du cadre de gestion adaptable devra être approuvée par les États de l'aire de répartition et conforme aux dispositions de la CMS et de la CITES ;
- tout cadre de gestion adaptable reposera sur des données probantes, suivra les orientations et les meilleures pratiques disponibles et adoptera une approche de précaution en ce qui concerne les principales lacunes en matière de connaissances ;
- les lacunes en matière de connaissances seront activement comblées par des recherches et un suivi ciblés, qui permettront d'améliorer le cadre de gestion adaptable au fil du temps. Une protection juridique du Faucon sacre sera mise en place dans tous les États de l'aire de répartition et appliquée de manière efficace, permettant de lutter concrètement contre les captures illégales. Les législations nationales garantiront que toute exploitation est gérée de manière durable par le biais d'un cadre de gestion adaptable ;
- tout prélèvement de Faucons sacres sauvages devra être traçable. La population d'origine des faucons capturés devra être identifiable grâce à un marquage individuel ou à une identification génétique ;
- les faucons sauvages ne pourront être capturés que dans le cadre d'une procédure d'autorisation clairement définie ;
- des activités de conservation et de gestion des habitats seront mises en œuvre par les gouvernements nationaux conformément au SakerGAP ;
- les communautés locales devront être associées à la mise en œuvre du cadre de gestion adaptable pour la conservation et l'exploitation durable du Faucon sacre.

Lors de la conception du cadre de gestion adaptable, le groupe de travail chargé du Faucon sacre s'emploie à trouver un équilibre entre les avantages d'un cadre d'exploitation durable coordonné au niveau international et les risques qu'il présente.

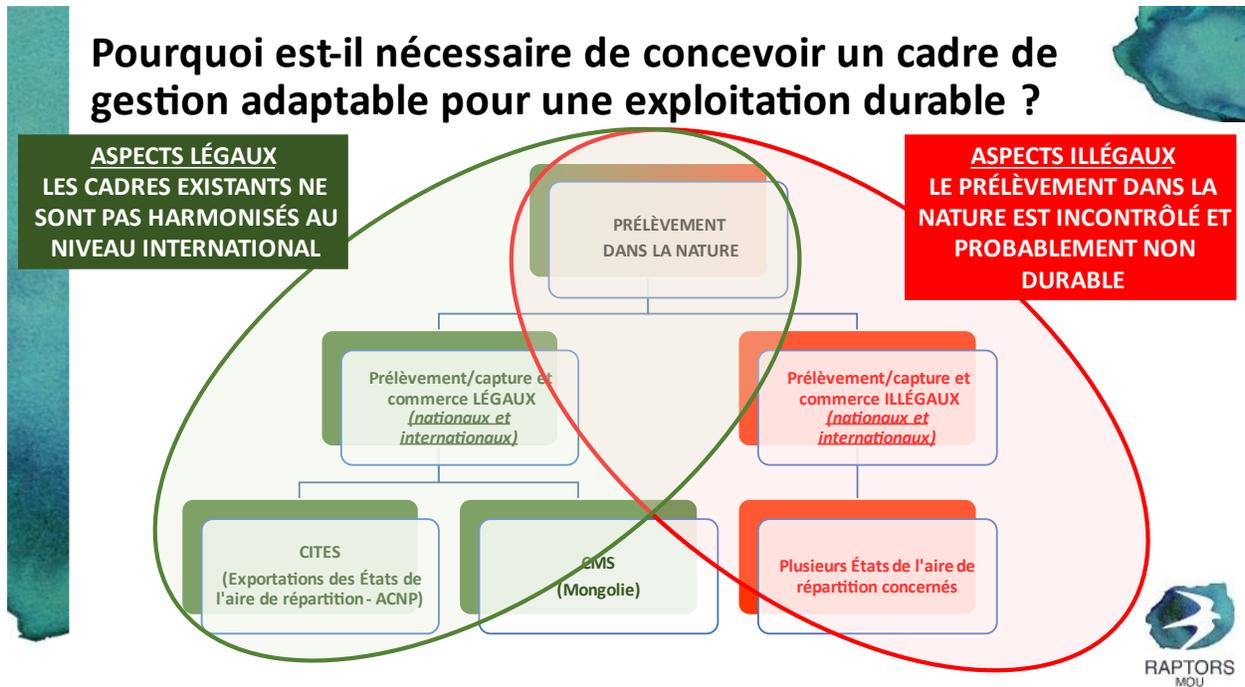


Figure 2. Modèle simplifié des aspects légaux et illégaux du prélèvement de Faucons sacrés dans la nature (groupe de discussion sur le cadre de gestion adaptable du groupe de travail chargé du Faucon sacré, 2023).

5. Principales problématiques écologiques liées à l'exploitation durable

Le groupe de travail chargé du Faucon sacré poursuit sa réflexion sur l'application pratique d'un cadre de gestion adaptable. Le diagramme suivant illustre les principales questions écologiques à prendre en compte pour déterminer quelles populations pourraient être considérées comme « exploitables » et lesquelles ne pourraient pas l'être. Il est évident que l'utilisation d'un tel système doit s'accompagner d'un certain nombre de garanties, qui sont énumérées au point 3 ci-dessus.

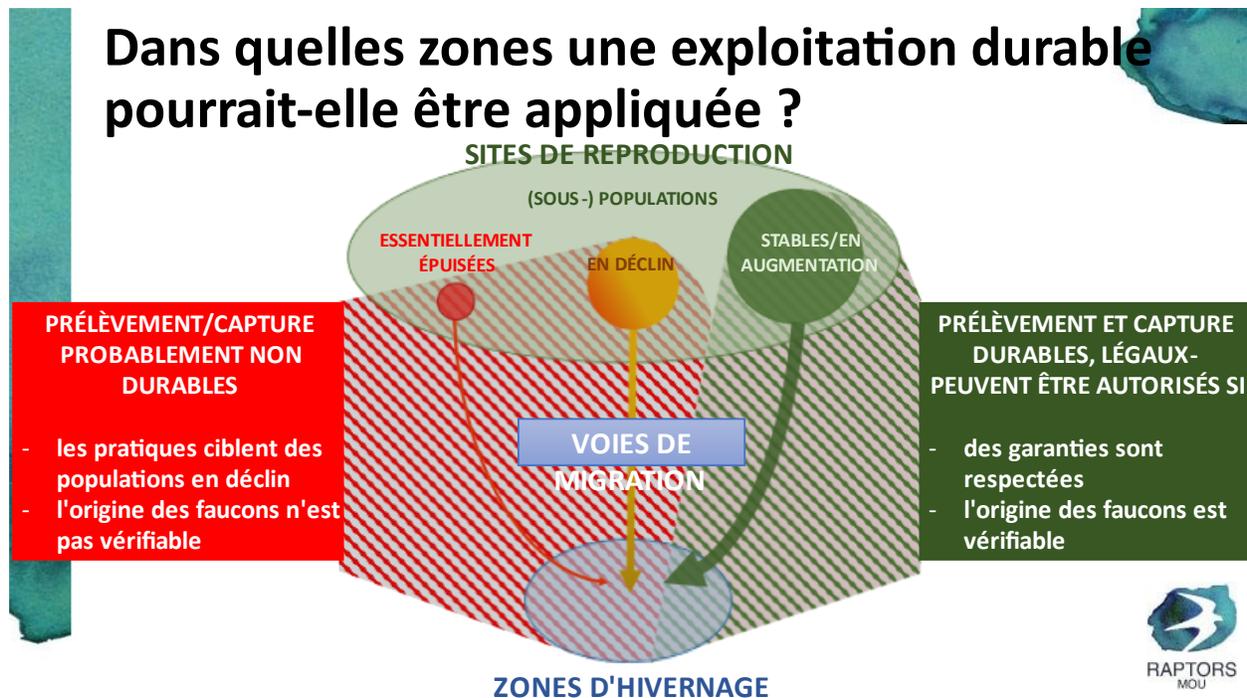


Figure 3. Le prélèvement et la capture légaux peuvent être autorisés sous condition dans les populations de Faucons sacres plus importantes, stables et en augmentation, uniquement si les garanties de durabilité sont respectées et si l'origine des individus prélevés ou capturés est vérifiable. Pour éviter la surexploitation les populations épuisées et en déclin (par ex. en Europe) ne sont pas considérées comme utilisables (groupe de discussion sur le cadre de gestion adaptable du groupe de travail chargé du Faucon sacre, 2023).

6. Domaine d'action prioritaire - Électrocution

L'électrocution des Faucons sacres sur les lignes électriques à moyenne tension est considérée dans le SakerGAP comme l'une des principales menaces pouvant accroître la mortalité. Le premier objectif du SakerGAP est de garantir une réduction considérable de l'impact de l'électrocution sur le Faucon sacre, permettant ainsi une évolution stable ou croissante des populations de Faucon sacre dans les principaux pays de son aire de reproduction en Asie centrale et en Europe.

Les travaux sur l'électrocution ont principalement consisté à évaluer dans quelle mesure il serait possible de cartographier les lignes électriques dangereuses dans l'aire de répartition du Faucon sacre. Il n'existe pas d'ensemble de données complet qui permettrait de réaliser une telle cartographie, pourtant essentielle pour déterminer les mesures d'atténuation à prendre vis-à-vis des lignes électriques dangereuses dans les zones prioritaires. Les informations requises sont largement disséminées parmi les parties prenantes au niveau national et un questionnaire est en cours d'élaboration afin d'aider à évaluer l'existence et la disponibilité de ces données.

En outre, un travail de terrain est actuellement mené dans certaines zones clés de l'aire de répartition du Faucon sacre afin de recenser les lignes électriques dangereuses et leurs propriétaires, pour ensuite encourager l'adoption de mesures d'atténuation.

Les informations issues de la combinaison du travail sur le terrain et de la collecte de données grâce à un questionnaire sur l'emplacement des lignes électriques dangereuses seront utilisées

pour sensibiliser au problème mondial de l'électrocution du Faucon sacré, des autres oiseaux de proie et d'autres taxons.

Le groupe de travail chargé du Faucon sacré reconnaît qu'il existe des chevauchements entre les travaux sur l'électrocution du Faucon sacré et d'autres questions et initiatives relatives aux oiseaux de proie, et que la collaboration entre d'autres groupes de travail (par ex. le groupe de travail sur l'énergie de la CMS), les parties prenantes de l'industrie et les gouvernements nationaux est fondamentale pour progresser à ce sujet.

7. Projet de résolution pour la COP de la CMS

Le groupe de travail chargé du Faucon sacré finalise actuellement un projet de résolution qui sera présenté à la prochaine Conférence des Parties de la CMS et qui permettra de contextualiser davantage ses travaux.

En résumé, avec cette proposition de résolution, la Conférence des Parties :

- Approuvera le travail effectué jusqu'à présent par le groupe de travail sur le Faucon sacré ;
- Confirmera qu'il conviendra de mettre à jour le Plan d'action mondial pour le Faucon sacré au cours de la prochaine période triennale afin d'évaluer les progrès réalisés dans sa mise en œuvre, d'actualiser les données écologiques et de relever les nouveaux défis ;
- Décidera de poursuivre l'Action concertée pour le Faucon sacré au cours de la prochaine période triennale, au moins pour assurer la poursuite de la mise en œuvre du SakerGAP ;
- Décidera de prolonger le mandat du groupe de travail sur le Faucon sacré, sous les auspices de l'Unité de coordination du MdE Rapaces de la CMS ;
- Chargera le groupe de travail :
 - de promouvoir activement la mise en œuvre du SakerGAP ;
 - de continuer à élaborer, à parfaire et à mettre en œuvre, le cas échéant, un cadre de gestion et de suivi adaptable afin de contribuer à l'amélioration de l'état de conservation actuel du Faucon sacré, notamment en réglementant toute exploitation et en garantissant la durabilité de cette exploitation, à partir des enseignements tirés, des meilleures pratiques et des orientations provenant d'autres processus de gestion adaptable ;
 - de déterminer les zones prioritaires et de promouvoir les mesures d'atténuation et la conception de nouvelles infrastructures sûres pour les oiseaux qui pourraient réduire l'impact de l'électrocution due aux lignes électriques et aux structures connexes pour les populations de Faucons sacrés dans toute l'aire de répartition de l'espèce ;
 - de continuer, en collaboration avec d'autres parties prenantes, à sensibiliser les entreprises énergétiques et les gouvernements nationaux au grave problème que représente l'électrocution du Faucon sacré, y compris à la nécessité de concevoir et de prévoir des infrastructures énergétiques sûres pour les oiseaux et d'atténuer les effets des infrastructures électriques dangereuses ;
 - de continuer à combler les principales lacunes en matière de connaissances, qui entravent la conservation efficace du Faucon sacré ;
- Recommandera au groupe de travail chargé du Faucon sacré :
 - de faire rapport à chaque réunion du MdE Rapaces de la CMS ;
 - de faire rapport à la prochaine réunion du Conseil scientifique de la CMS ;

- d'examiner les progrès dans la mise en œuvre du SakerGAP et de faire rapport à la 15^e Réunion de la Conférence des Parties de la CMS ;
- Invitera instamment les Parties, les États de l'aire de répartition et les parties prenantes :
 - à soutenir activement les travaux du groupe de travail chargé du Faucon sacre ;
 - à travailler en collaboration afin de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre complète du SakerGAP dans l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce ;
- Demandra au Secrétariat de la CMS de transmettre la présente Résolution aux secrétariats des autres accords multilatéraux sur l'environnement, en particulier la CITES, en sollicitant leur soutien et leurs contributions à la mise en œuvre du SakerGAP.